

# L'hirondelle de rivage



L'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) est un oiseau typique des zones humides. Pourtant, en Alsace, les modifications majeures apportées aux cours d'eau ne permettent plus à l'espèce d'y nicher. Elle a alors trouvé refuge dans les carrières, où quelques aménagements et précautions suffisent à contribuer à la sauvegarde de l'oiseau.





peuvent se réduire de centaines d'individus à quelques couples à peine. De leur entretien dépend donc directement la bonne santé d'une colonie.

La **période sensible pour la nidification de l'hirondelle de rivage va d'avril à août inclus** (voire septembre pour les nicheurs tardifs). C'est dans cet intervalle qu'il convient d'être le plus vigilant.



*Hirondelle de rivage*



*période de nidification globale*  
*période de nidification principale*



*(concerne les couples précoces et tardifs)*  
*(concerne la majorité des couples)*

### **Conseils simples pour favoriser la reproduction de l'hirondelle de rivage**

#### **En milieu naturel**

La préservation, voire la restauration, lorsque c'est possible, de la dynamique et du fonctionnement naturel des cours d'eau constitue l'élément clé du maintien ou de développement des berges érodées, favorables à la présence de l'espèce. Elles sont à privilégier chaque fois que le secteur le permet.

#### **Dans les gravières, sans en gêner l'exploitation**

Les sites naturels propices à l'hirondelle de rivage faisant aujourd'hui malheureusement défaut, il convient désormais, afin de préserver la présence de l'espèce, d'aménager des zones de nidification permettant de maintenir les colonies existantes ou, mieux encore, d'en créer de nouvelles.

Il est fortement conseillé d'orienter les hirondelles vers une falaise sécurisée **en mettant hors exploitation, entre mars et août, une partie d'un front de taille adapté** (sans végétation, abrupt et rajeuni). La solution optimale consiste en la création de berges raides et hautes, au bord du plan d'eau, sur une zone où l'exploitation a cessé. Il est aussi nécessaire de veiller à ne pas laisser s'installer une colonie sur un front de taille qui doit être exploité, en démarrant les travaux avant son arrivée. Ce mode de fonctionnement est déjà adopté par plusieurs carriers en Alsace. En fin d'exploitation, des portions de front de taille laissées à l'état brut sont à conserver, en conformité bien sûr avec le réaménagement envisagé et les normes de sécurité.

Que ce soit durant ou après la fin de l'exploitation, ces sites de nidification doivent faire l'objet d'un entretien régulier



dont la fréquence est variable en fonction de la nature de la végétation pionnière et de la qualité du substrat. Les arbres ou arbustes pouvant masquer le talus ou la falaise sont à couper, et la falaise à rajeunir. Cela consiste à "rafraîchir" le front de taille en automne ou en hiver pour éviter l'enherbement, qui empêche l'installation des hirondelles, et pour maintenir un front de taille abrupt. Dans le plan de réaménagement,

il est donc nécessaire de prévoir le recul du front de taille lié à ce rajeunissement. Afin de sensibiliser les personnes fréquentant la carrière (personnel ou visiteurs), des panneaux d'information signalant la nécessité de préserver la quiétude des oiseaux et de leurs lieux de nidification peuvent être installés. Si le front de taille fait partie des tas formant le stock de sable, il peut être matérialisé avec des bandes de chantier dans le même objectif.



*Exemple d'aménagement : un front de taille colonisé par des hirondelles de rivage*

La LPO Alsace se tient à la disposition des professionnels et des élus pour les conseiller sur les aménagements favorables à l'hirondelle de rivage. Un partenariat permettra de préciser les potentialités du site et de proposer des mesures appropriées pour favoriser l'espèce.

*LPO Alsace 03 88 22 07 35 / alsace@lpo.fr / http://alsace.lpo.fr*

*Illustrations : Bruce Ronchi • Photos : Jean-Marc Bronner, Eric Buchel*



Dossier réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux - délégation Alsace avec le concours et le soutien financier de l'UNICEM Alsace, de la Région Alsace et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

